

JPMorgan Funds

Société d'investissement à capital variable
Siège social: European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg
RCS Luxembourg B 8478

Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de JPMorgan Funds

Nous vous informons par la présente que l'Assemblée générale annuelle des actionnaires (ci-après «l'Assemblée générale») de JPMorgan Funds (ci-après «la Société») se tiendra le 16 novembre 2005 à 15h00 (heure du Luxembourg) au siège social de la Société dont l'adresse figure ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation et approbation du Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice comptable clos le 30 juin 2005.
2. Présentation du Rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice comptable clos le 30 juin 2005.
3. Approbation des Etats financiers pour l'exercice comptable clos le 30 juin 2005.
4. Quitus au Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 juin 2005.
5. Réélection de MM. Iain OS Saunders, James B Broderick, André Elvinger, Pierre Jaans, Robert van der Meer, Jean Frijns et Madame Andrea Hazen comme Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les Etats financiers de l'exercice comptable clos le 30 juin 2006.
6. Approbation du montant des jetons de présence.
7. Election de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. comme Commissaires aux comptes jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les Etats financiers pour l'exercice comptable clos le 30 juin 2006, en remplacement de Deloitte S.A.
8. Affectation du bénéfice pour l'exercice comptable clos le 30 juin 2005.
9. Examen de toute autre considération dûment présentée lors de l'Assemblée générale.

VOTE

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ne nécessiteront pas de quorum et seront adoptées à la majorité des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée générale.

PROCÉDURE DE VOTE PAR PROCURATION

Les Actionnaires ne pouvant pas assister personnellement à l'Assemblée générale devront compléter le formulaire de procuration prescrit (disponible auprès du siège social de la Société ou sur le site Internet www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra) et le renvoyer avant l'heure de fermeture des bureaux au Luxembourg le 14 novembre 2005, au siège social de la Société (Service clientèle, télécopie +352 3410 8000).

Les détenteurs d'actions au porteur désirant assister à l'Assemblée générale ou voter par procuration lors de ladite Assemblée doivent déposer leurs certificats d'actions au porteur au plus tard le 14 novembre 2005 avant l'heure de fermeture des bureaux, auprès de l'une des institutions suivantes:

- Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg en tant que Dépositaire bancaire Euroclear et Clearstream
- J.P. Morgan Bank AG, Junghofstrasse 14, D-60311 Francfort/Main
- HSBC Dewaay S.A. /N.V., avenue de Tervuren 270 bte 8 – B-1150 Bruxelles / Tervurenlaan 270 bus 8 – B-1150 Bruxelles
- Bank Austria Creditanstalt AG, Am Hof 2, A-1010 Vienne
- BNP Paribas Securities Services, Via Ansperto 5, I-20100 Milan
- J.P. Morgan (Suisse) SA, 8, rue de la Confédération, Case postale 5160, CH-1211 Genève 11
- CITIBANK N.A., Sucursal en España, José Ortega y Gasset 29, E-28006 Madrid

Les actions ainsi déposées resteront bloquées jusqu'au lendemain de l'Assemblée générale.

Par ordre du conseil d'administration

J.P. Morgan (Suisse) SA a été autorisé par la Commission fédérale des banques en tant que représentant en Suisse des fonds, assumant également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel des fonds de droit luxembourgeois, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par les fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, soit J.P. Morgan (Suisse) SA, 8, rue de la Confédération, Case postale 5507, 1211 Genève 11, Suisse.

Les opérations de souscriptions, de rachat et arbitrage ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier prospectus en vigueur. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée n'est pas une garantie de la performance future, et que la valeur de l'investissement peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change. Ceci est d'autant plus vrai sur les marchés dits émergents, qui présentent un degré de volatilité et donc un risque plus élevé que celui des autres marchés.